



Demande de refaire un jugement pour garde d'enfant

Par **timalbaraise974**, le **21/03/2013** à **12:26**

bonjour, j'ai un ami qui en 2009 à perdu l'autorité parentale sur ses deux filles qui vivent en métropole, la mère ayant demandé la garde exclusive une demi pension, a ce moment la mon ami ne sait pas fait représenté car il était déjà rentré chez ses parents et de plus il était surendetté à ce moment là ne pouvant payer les frais d'avocats. Aujourd'hui il a pu réglé son problème de surendettement et il souhaterait avoir ses filles pour des vacances sachant que lors du jugement le juge la accordé un droit de visite er d'hébergement au bon vouloir de la mère mais celle ci refuse de laissé mon ami de voir ses filles. aujourd'hui il désire savoir quelles démarches et quels droits il peut avoir
merci

Par **cocotte1003**, le **21/03/2013** à **13:38**

Bonjour, il doit saisir le JAF du lieu de résidence des enfants pour faire une demande de droit de visite, cordialement